

## Stationnement des véhicules de l'entreprise et prévention des infractions

**L'Hermitage, le 12/06/2026**

Bonjour

Depuis le début de l'année, l'entreprise a enregistré 760 € de frais liés aux infractions et aux stationnements, dont 275 € pour la période du 28/04 au 10/06 uniquement.

Ces montants représentent une charge importante pour l'entreprise et pourraient être évités avec davantage de vigilance de chacun.

Nous vous demandons donc de respecter les consignes suivantes :

Vérifier systématiquement les conditions de stationnement avant de laisser un véhicule.

Utiliser les zones autorisées et les emplacements prévus à cet effet.

Anticiper les contraintes de stationnement lors des interventions.

Signaler à votre responsable toute difficulté rencontrée sur un chantier concernant le stationnement.

Respecter la réglementation locale afin d'éviter les amendes et frais supplémentaires.

Chaque collaborateur est acteur de la bonne gestion des véhicules de l'entreprise. Une attention particulière sur ce sujet permettra de réduire ces coûts inutiles et de préserver les ressources de l'entreprise.

Nous comptons sur l'implication de chacun.

Cordialement,

La Direction

